

N° : 68670

Du : 30 MARS 2026

Objet : DIRECTION DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET DE LA PREVENTION – Délégations de signatures

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-19, L.2122-22, L.2122-23, L.2122-30, L.2131-1, et R.2122-8 ;

VU l'installation du conseil municipal en date du 21 Mars 2026 et la délibération n°5 du 21 Mars 2026 ;

CONSIDERANT qu'il est de bonne pratique communale, dans un souci notamment d'efficacité et de plus grande réactivité, d'octroyer des délégations de signatures ;

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, il est donné délégation de signatures aux personnes dont les noms suivent, pour les opérations qui leur incombent :

A - Documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants inférieurs aux seuils indiqués ci-après et lorsque les crédits sont inscrits au budget.

*** inférieurs à 1 000 euros HT :**

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

M. BERNICHON Olivier, Responsable du pôle Réglementation Commerciale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISP

En cas d'absence de M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

Mme TAILLEZ Isabelle, Responsable du pôle Unité de Voie Publique

M. PAHON Alexandre, Responsable du pôle Centre Opérationnel

*** inférieurs à 40 000 euros HT :**

BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

B – Au-delà des seuils mentionnés au A, les documents afférents à la préparation, la passation, la notification, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres et de leurs avenants, à l'exclusion des décisions liées à leur attribution (signature du marché, lettres de rejets des candidatures et des offres).

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS
M. MARCON Xavier, DGAS
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

M. BERNICHON Olivier, Responsable du pôle Réglementation Commerciale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

C – Bon de commandes (découlant d'un accord cadre à bon de commandes)

**** inférieurs à 1 000 euros HT :***

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

M. BERNICHON Olivier, Responsable du pôle Réglementation Commerciale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

En cas d'absence de M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

Mme TAILLEZ Isabelle, Responsable du pôle Unité de Voie Publique

M. PAHON Alexandre, Responsable du pôle Centre Opérationnel

**** quel que soit le montant :***

BOURRASSAUT Patrick, DGS
M. MARCON Xavier, DGAS
M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. ZOUBIR Youssef, DGAS
M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

D – Certificats administratifs à vocation comptable

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de la Police Municipale

E. Correspondance courante ne comportant ni décision ni accomplissement de formalité réglementaire, et notamment les bordereaux et lettres d'envoi aux fins de notification d'une décision :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de la Police Municipale

M. BERNICHON Olivier, Responsable du pôle Réglementation Commerciale

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

Mme TAILLEZ Isabelle, Responsable du pôle Unité de Voie Publique

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

M. PAHON Alexandre, Responsable du pôle Centre Opérationnel

F. Etablissement des copies certifiées conformes aux documents originaux présentés et légalisation de signature :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

G. Certification du caractère exécutoire des délibérations et des décisions – Délivrance des expéditions du registre des délibérations et leurs pièces annexes :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

H. Certification du caractère exécutoire des arrêtés municipaux et délivrance des expéditions du registre des arrêtés municipaux :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. BERNICHON Olivier, Responsable du pôle Réglementation Commerciale

M. DEBOILLE Gilles, Chargé de mission Sécurité de l'Espace public et Prévention des Risques

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

I. Courriers de mise en demeure lors de constats d'affichage illégal (notamment défaut d'autorisation, non-respect des délais fixés par l'autorisation) au sens des articles R.418-3 et suivants du Code de la Route :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

Mme BROT Emmanuelle, Chargée de mission Tranquillité publique - CISPD

J. Gestion des animaux errants ou dangereux

Pour la signature des arrêtés, courriers et autres documents afférents à la gestion des animaux errants ou dangereux et notamment :

- capture et mise en fourrière animale
- mise en demeure de faire procéder à une évaluation comportementale
- placement d'un chien
- mainlevée de placement d'un chien
- mise en demeure de formation maître-chien
- permis de détention d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie
- mise en demeure de se mettre en conformité avec la législation (chien)
- euthanasie

En l'absence de l'Adjoint chargé de l'Administration Générale, des Finances et des Ressources Humaines :

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

En son absence :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

K. Etats de recensement des exposants présents lors des vide-greniers et braderies diverses et récépissés des déclarations de vente au déballage

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. BERNICHON Olivier, Responsable du pôle Réglementation Commerciale

L. Autorisations d'installation de supports publicitaires

En l'absence de l'Adjoint chargé de la Transition écologique, de la Nature en Ville, des Travaux et de la Proximité, et de l'Adjoint chargé de l'Administration Générale, des Ressources Humaines, de l'Energie et du Patrimoine :

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

M. Dépôt de plainte pour le compte de la Ville auprès de la Police Nationale ou de la Gendarmerie

M. PUTIGNY Mathieu, Directeur et Responsable du service de Police Municipale

En son absence :

M. BOURRASSAUT Patrick, DGS

M. ZOUBIR Youssef, DGAS

M. MARCON Xavier, DGAS

M. SCHLICK Jean-Marc, DGAS

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Ain et Madame la Trésorière Principale Municipale.

BOURG EN BRESSE, le **30 MARS 2026**

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de Grand Bourg Agglomération
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes